DLP 19-3-80318701

N° 163 - 13 MARS 1980

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

LES REPONDEURS TELEPHONIQUES AU SERVICE DES ABONNES

Si vous éprouvez la moindre inquiétude au sujet de l'évolution des ennemis de vos cultures, n'hésitez pas à faire appel aux répondeurs téléphoniques sur lesquels sont enregistrés les messages de la Station.

Ces messages vous donneront un aperçu de l'évolution en cours des différents ravageurs ou des différentes maladies avec les principales nuances locales ainsi que le cas échéant des conseils de traitement ou de non traitement. Tous les détails complémentaires sur l'opportunité et l'exécution de ces applications pesticides restent du ressort du Bulletin Technique.

Pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes et en particulier la Loire, le Rhône et l'Ain. Appeler :
Le répondeur de Lyon (Protection des Végétaux) au (7) 860.17.74. message renouvelé 2 fois par semaine.

Pour l'Ardèche et la Drôme. Appeler :
Le répondeur de Valence (Protection des Végétaux) au (75) 43.34.36. message renouvelé 2 fois par semaine.

Pour l'Isère. Appeler :
Le répondeur de St Martin d'Hères (de la Météorologie Nationale) au (76) 42.64.01. au début duquel vous pourrez entendre pendant 3 à 5 jours consécutifs un résumé du message du répondeur de Lyon spécialement adapté au département. Du fait de la zone concernée plus restreinte, il pourra se produire des périodes de quelques jours sans message de notre Station si aucun problème important ne se présente dans l'Isère.

Pour la Savoie. Appeler :
Le répondeur de Chambéry (Protection des Végétaux) au (79) 85.07.09. sur lequel sera enregistré un message hebdomadaire (en service depuis le 7 mars).

Pour la Haute-Savoie. Appeler :
Le répondeur d'Annecy (Chambre d'Agriculture) au (79) 67.31.11. dont les enregistrements hebdomadaires comportent une rubrique détaillée "Protection des Végétaux" rédigée par nos postes de Chambéry et Annemasse.

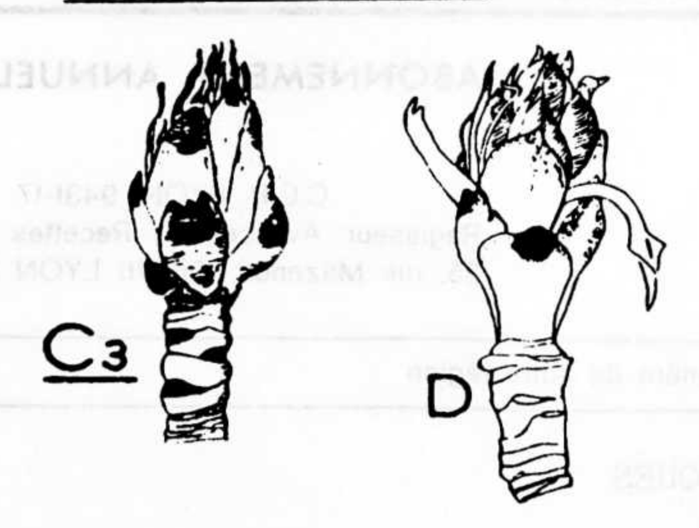
Pour la Loire.
L'adjonction d'un flash "Protection des Végétaux" aux messages du répondeurs de Bouthéon (Météorologie Nationale) est à l'étude.

Pour l'Ain.
Aucune possibilité de diffusion départementale ne s'offre encore.

P 366

ARBRES FRUITIERS

Tavelure du poirier



L'évolution de la végétation est très rapide et le stade sensible C3 - D (fin du gonflement - début de l'apparition des boutons floraux) pourra être atteint dans les prochains jours.
En cas de lutte préventive, traditionnelle, dès que les variétés sensibles seront parvenues à ce stade, on pourra appliquer un premier traitement cuprique à la dose de 250 g de cuivre métal par hectolitre. Outre son efficacité sur la tavelure le cuivre est intéressant car il assure une protection contre les maladies bactériennes.
De plus, en collaboration avec les CHAMBRES D'AGRICULTURE de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et le Service régional de l'A.C.T.A. un réseau de thermo-humectographes a été mis en place à AGNIN, BEAUREPAIRE, ANNEYRON, MERCUROL, GRANGES-LES-VALENCE, LIVRON, LA VOULTE, LORIOL, GRANE, BAIX, CHATEAUNEUF-DU-RHONE et PIERRELATTE. Si votre verger correspond à l'une de ces 15 situations climatiques vous pourrez connaître les dates et heures d'une contamination éventuelle en appelant le répondeur (75) 42.58.96. Cette information vous permet d'effectuer :

- un traitement d'arrêt en utilisant :

Captane	(nombreuses spécialités)	dans les 24 h qui suivent la contamination.
Mancozèbe	(" ")	
Thirame	(" ")	
Dithianon	(" ")	dans les 36 h
Doguadine	(risque de russeting : MELPREX, DODINAL)	

- un traitement "curatif" durant les 3 jours suivant le début de contamination à l'aide de Benomyl (BENLATE), Methylthiophanate (PELT 44), Carbendazime (BAVASTINE, DEROSAL PM, SANDOMYL P.) Tolyfluanide (METHYLEUPARENE). Des cas de résistance aux Benomyl, Carbendazime et Méthylthiophanate ayant été signalés, il est préférable de pratiquer un traitement d'arrêt.

Oïdium du pommier et Anthonome



Dans les vergers exposés à l'oïdium , la protection doit être assurée dès l'ouverture des bourgeons (pointe verte) à l'aide de : Bupirimate (NIMROD), Dinocap (KARATHANE, CAPOID 25, SOVICAP), Pyrazophos (AFUGAN C E), Soufre (600 g/hl), Triadimefon (BAYLETON), Triforine (FUNGINEX, SAPROL).

En cas d'attaque par les Anthonomes, l'année précédente, il convient d'effectuer un traitement à base de Lindane.

Cloque du pêcher

Les conseils du Bulletin n° 161 sont encore applicables.

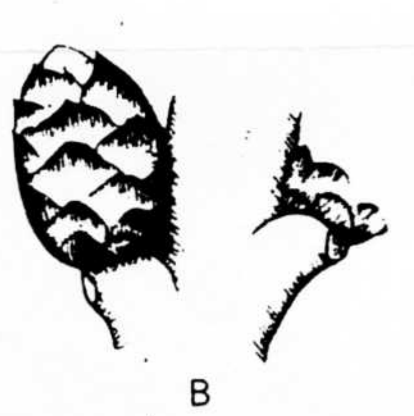
Puceron vert du pêcher


B
Bourgeon gonflé.


D
On voit la corolle.

Nous rappelons qu'en cas d'attaque , il faut intervenir le plus tôt possible. Depuis le stade B et jusqu'au stade "Bouton rose" il est possible de traiter en utilisant un produit à base de Lindane (30 g/hl - nombreuses spécialités), Methamidophos (TAMARAN), ou Pirimicarbe (PIRIMOR).

Monilia de l'abricotier


B
Bourgeon gonflé

Une période pluvieuse et douce est favorable au développement de ce champignon et les bourgeons, en cours de démarrage peuvent être contaminés et devront donc être protégés à la suite de nouvelles pluies :

- jusqu'au stade B (voir schéma) : par un traitement cuprique (500 g/hl)
- ensuite par un fongicide organique à base de Benomyl (30 g/hl BENLATE), Carbendazime (30 g/hl - nombreuses spécialités), Folpel (100 g/hl - nombreuses spécialités), Mancozèbe (160 g/hl - DITHANE, SANDOZEBE), Méthylthiophanate (70 g/hl - PELT) ou Thirame (200 g/hl - nombreuses spécialités)

GRANDES CULTURES

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA :

Nous rappelons que des sorties importantes de ce parasite ont déjà eu lieu. Ceux-ci se tiennent inactifs à la base ou au coeur des plants lorsque les conditions météorologiques sont défavorables (froid, pluie, vent) mais sont susceptibles de se remettre immédiatement en activité dès que ces conditions redeviennent bonnes. Le traitement recommandé dans le précédent bulletin reste donc valable là où il n'a pas encore été fait (choisir toujours une journée chaude et calme).

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"RHONE-ALPES"

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.